ACCÈS A LA JUSTICE ET ÉTAT-PROVIDENCE

Sous la direction de

Mauro CAPPELLETTI

Préface de

René DAVID

ECONOMICA

PUBLICATIONS DE
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPÉEN

COLL. : ÉTUDES JURIDIQUES COMPARATIVES

TABLE DES MATIERES

PREFACE, par René DAVID 3

INTRODUCTION, par Mauro CAPPELLETTI et Bryant GARTH 15

I. Questions préliminaires. La métaphore des «vagues». Possibilité d'une comparaison et d'une transplantation des méthodes 18

II. Première session. Aide judiciaire aux pauvres 20

III. Deuxième session. La protection des intérêts diffus ou fragmentés 24

IV. Troisième session. Au-delà de la représentation en justice. Règlement des contestations et procédés autres que le recours aux tribunaux 27

V. Quatrième session. Efficacité des droits et Etat-Providence 33

VI. Perspectives d'action dans l'avenir 36

Première partie
L'aide judiciaire aux pauvres.
Première vague du mouvement tendant à faciliter l'accès à la justice.

CHAPITRE I: La première vague, par Michael ZANDER 41

I. Nécessité d'un système d'aide judiciaire alimenté par des fonds publics 42

II. Un système d'aide judiciaire mis à la charge de l'Etat ne menace pas nécessairement l'indépendance des professions juridiques 42

III. Supériorité d'un système mixte 43

IV. Choix d'un juriste 47

V. Comment concevoir un plan d'aide juridique 47

A. Le plan doit être aussi compréhensif que possible 47

B. L'octroi de l'aide ne doit pas être subordonné à des conditions trop strictes, prenant en considération les chances de succès du demandeur 48

C. Le plus grand nombre de personnes possible devrait pouvoir bénéficier de l'aide judiciaire, sans que des restrictions excessives

soient établies en considération de leur état de fortune ou de leurs revenus 49
D. Si l'aide judiciaire ne consacre pas un principe d'entière gratuité, la chose ne doit pas aboutir à dissuader d'agir ceux qui ont des droits 50
E. Les frais pris en charge dans le système d'aide juridique devraient inclure non seulement les frais exposés par le bénéficiaire de l'aide, mais aussi les frais de son adversaire, à supposer que le bénéficiaire de l'aide perde son procès 50
F. Autant que possible l'aide judiciaire devrait prendre en charge les frais du défendeur non-bénéficiaire d'une aide, qui s'est défendu avec succès contre la demande intentée par un plaideur bénéficiaire de l'aide 51
G. La rémunération accordée aux praticiens pour l'aide judiciaire doit être suffisamment importante pour les intéresser 51
H. Une somme adéquate doit être prévue au niveau de la nation 52
I. Le secteur public doit-il être organisé sur une base nationale ou locale? 53
J. Quelle étendue donner au secteur public? 53
K. Où situer les centres juridiques (staff offices)? 54
L. Existe-t-il des moyens de contrôler la qualité du travail accompli dans le cadre de l'aide juridique? 54
M. Nécessité de statistiques et de recherches, quel que soit le système envisagé 55
N. Dans tout système il importe de prévoir la participation de non-juristes et des organismes de contrôle indépendants 55

CHAPITRE II: L'aide judiciaire aux pauvres
Rapport américain, par Gary BELLOW
I. Les discussions du passé 60
A. Les années 60 — L'aide judiciaire et la guerre contre la pauvreté 60
1. Autonomie locale 62
2. Juristes engagés par les centres d'aide juridique (staff lawyers) 62
3. Clients indigents 62
4. Intérêt spécial pour la « réforme du droit » 63
5. Indépendance des structures 63
B. Les années 70 à 80 — L'aide juridique et la Legal Services Corporation 64
II. Les incertitudes de l'avenir 67
A. Problème de trouver un appui politique 68
B. Les difficultés de la pratique 70
C. Tendance à l'insularité 73
III. Quelques remarques pour conclure 75
A. Problème de l'information 75
B. Problème de la réforme du droit 76
Annexe A 78
Annexe B 85

Deuxième partie
La protection des intérêts diffus ou fragmentés
Seconde vague du mouvement tendant à faciliter l'accès à la justice

CHAPITRE III: La protection en justice des intérêts collectifs Tableau de droit comparé par Hein KÖTZ
I. Introduction 93
II. Incitations d'ordre pécuniaire 97
A. Dommages-intérêts supérieurs au préjudice subi 97
B. Exonération des frais de justice et des honoraires payés aux avocats 98
1. Etats-Unis 98
2. Allemagne 101
III. Class Actions et Shareholders' Derivative Suits 103
A. Class Actions 103
B. Shareholders' Derivative Suits (Exercice par les actionnaires des actions sociales) 106
IV. Défense en justice d'intérêts collectifs (Public interest suits) 107
A. Les « Relator actions » en Angleterre 108
B. Procédures engagées par des associations en France et en Allemagne 110
1. France 110
2. Allemagne 111
3. Comparaison de ces actions avec les class actions américaines 113
C. Qualité pour agir dans les procédures administratives 113
D. Actions populaires (Popularklagen) 115
E. Organismes administratifs 116
V. Possibilités d'action à venir 117
VI. Conclusion 121

CHAPITRE IV: La justice des tribunaux au service d'une société de justice: une manière nouvelle de considérer la défense des intérêts d'ordre général aux Etats-Unis par Louise G. TRUBEK et David M. TRUBEK
I. La représentation des intérêts non pris en charge par un groupe: La solution classique 126
A. Idéologie du droit concernant les intérêts collectifs 126
B. Institutionnalisation de la méthode classique 127
1. Cabinets spécialisés dans la défense des intérêts collectifs (Public interest law firms) 128
2. Cabinets d'avocats non spécialisés 128
3. Juristes fonctionnarisés (Governmental advocates) 129
C. Situation actuelle 129
1. Fondations 131
2. Barreau 131
3. Inclusion dans les dépens des honoraires d'avocats 132
4. Aide des pouvoirs publics 134

II. Limitations de la manière de voir classique 136
III. Vers une nouvelle stratégie comportant une plus grande participation des citoyens 139
A. Tendances nouvelles 139
1. Activisme des citoyens 141
2. Planification établie en commun par citoyens et administration concernant les services sociaux 141
3. Représentation des intérêts dans les offices qui établissent une réglementation 142
4. Efforts faits par les pouvoirs publics pour renforcer les groupes privés de défense des consommateurs 142
5. Contacts directs entre défenseurs des consommateurs et hommes d'affaires 144
B. Stratégie proposée 144
1. Existence d'une possibilité réelle de progrès 144
2. Renforcement des éléments existants 145
3. Coordination des éléments existants 146
IV. Conclusion 147

Troisième partie
Au-delà de la représentation en justice.
Règlement des contestations et alternatives à la saisine des tribunaux.
Troisième vague
dans le mouvement pour l'accès à la justice.

CHAPITRE V: La justice ne se trouve pas seulement dans les décisions des tribunaux par Marc GALANTER
I. Introduction 151
II. Une perspective centrifuge: l'accès à la justice envisagé «dans l'ombre du droit» 153
III. Le droit vu à travers les réglementations d'origine privée 166
IV. L'accès à la justice dans un monde qui a répudié le centralisme juridique: un dialogue entre des ombres 175
V. Conclusion 187

CHAPITRE VI: Comment la justice sera administrée demain: quatre scénarios possibles au XXIe siècle par Earl JOHNSON Jr.
I. Introduction 189
II. Premier scénario: renforcement du formalisme 190
A. Service de justice nationalisé 191
B. Un système unitaire de juridictions 192
C. Progrès techniques dans la procédure 193
D. Incitations d'ordre économique à la conciliation 194
E. Comment le système est jugé par les citoyens 197
III. Second scénario: réduction à un minimum de formalisme 199
A. Centres de justice de quartier 199
B. Juridictions spécialisées 199

C. Rôle des Cours 204
D. Critique du système 204
IV. Troisième scénario: une analyse renouvelée de la fonction judiciaire 205
A. Comment on considère les tâches traditionnelles des tribunaux 205
1. Compensation pécuniaire assurée par l'Office des transferts de revenus 206
2. Pouvoir accru des Cours de prescrire un certain comportement 208
3. Innovations concernant les changements de statut 209
4. Organismes nouveaux pour le règlement des autres litiges 209
B. Que pense-t-on de ce système? 210
V. Quatrième scénario: une justice moins accessible 217

CHAPITRE VII: Possibilité de transplanter d'un pays à un autre les expériences touchant l'accès à la justice. Ses limites par Erhard BLANKENBURG en coopération avec Udo REIFNER.
I. Objet de ce rapport: dans quelle mesure les trois vagues du mouvement pour l'accès à la justice reflètent-elles une situation propre aux Etats-Unis? 217
II. Données sociales conditionnant le mouvement pour l'accès à la justice 217
A. Les types innovateurs: Etats-Unis, Royaume-Uni et Pays-Bas 217
B. Un type conservateur: la République fédérale d'Allemagne 220
III. La «paix par le droit» (Rechtsfriede): mouvement tendant à réduire les antagonismes sociaux provenant de l'industrialisation en Allemagne 227
A. Transformation des conflits sociaux en conflits juridiques par le moyen de conseils juridiques gratuits 227
B. La «satisfaction des besoins juridiques». Idéologie du mouvement pour «la paix par le droit» 229
1. Capitalisme dans un Etat-Providence et Droit populaire (Volksrecht) 230
2. Réformisme social et idéologie de la participation 232
3. Du mouvement pour la «paix par le droit» à l'idée de «protection juridique national-socialiste» (National-sozialische Rechtsfürsorge) 234
4. Après 1945: Restriction de la concurrence dans les matières juridiques 238
IV. Accès à la justice et culture juridique allemande 239
A. Résistances structurelles aux innovations 239
B. Une alternative possible: intégrer l'aide juridique dans les institutions existantes 242

Quatrième partie
L'accès à la justice et l'Etat-Providence de nos jours.

CHAPITRE VIII: Réclamations, contestations et litiges et l'Etat-Providence de nos jours par Lawrence M. FRIEDMAN
I. Considérations historiques 248
II. La suprématie du droit et ses ennemis 251
III. Intérêts collectifs (group interests) 255
A. Importance d'une organisation 255
B. Le contrôle judiciaire. Avantages et désavantages 257
C. La marée des litiges 260
IV. Intérêts individuels 261
V. Intérêts de la personne en tant que citoyen 264

CHAPITRE IX: L'accès à la justice et l'Etat-Providence. Traits permanents du droit américain par Martin SHAPIRO.
I. Introduction 267
II. Perspective historique du problème en Amérique 269
A. La frontière 269
B. Les villes 271
III. Encombrement des tribunaux 275
IV. L'aide juridique dans les affaires criminelles 277
V. La révolution du « due process » 281
VI. La revendication d'égalité 281
VII. Justice et politique 282
VIII. Conclusion 284

CHAPITRE X: Accès à la justice et Etat-Providence moderne. Le point de vue d'un spécialiste de droit administratif (Rapport pour l'Europe) par Harry STREET
I. Pouvoir accru de l'administration sur les individus 287
II. Réglementation par les pouvoirs publics de l'économie et de l'industrie 289
III. Expropriation et contrôle de l'utilisation des sols 290
IV. Avantages conférés par les pouvoirs publics (Government benefits) 291
V. Protection des consommateurs 292
VI. Licences et permis 293
VII. Santé et sécurité 294
VIII. Tribunaux spéciaux pour la protection des faibles 294
A. Contrôle des loyers 295
B. Rapports du droit du travail 295
C. Sécurité sociale (National Health Service) 296
IX. Première conclusion générale 297
X. Problèmes de réforme 297
A. Formation juridique 297
B. Auxiliaires de la justice (Paralegals) 298
C. Aide juridique 298
D. Syndicats et représentation en justice 299

E. Expertise 299
F. Actions de groupe (Class Actions, Test cases et Relator Actions) 300
G. Conciliation 300
H. Information des citoyens 301
XI. Programme d'action 301
A. Des avocats indépendants dans les zones de pauvreté ? 301
B. Expérimentation et diversité 302

CHAPITRE XI: En quête de justice par André TUNC
I. Accès à la justice du droit 305
A. Obstacles financiers 305
B. Connaissance des droits et de la possibilité d'agir en justice ... 307
C. Affaires de faible importance 308
D. Intérêts diffus et fragmentés 308
E. Juridictions spécialisées 310
F. Incertitude du droit 312
G. Lois peu satisfaisantes 313
H. Abrogations des règles pour l'avenir (Prospective Overruling) 313
I. Coûts psychologiques 313
J. Témoignages 314
K. Lenteur de la justice 314
L. Règles de compétence 315
M. Conclusion 315
II. Accès à la justice propre à l'Etat-Providence 317
A. Apparition de droits sociaux 317
B. La création de l'Etat-Providence et les problèmes d'accès à la justice 319
C. De quelques problèmes spécifiques et de quelques voies spéciales d'accès à la Justice dans l'Etat-Providence 323
1. Efforts pour clarifier les règles et les faire connaître 324
2. Une administration « à visage humain » 325
3. Contrôle de l'action administrative 326
4. Les ordinateurs et le danger d'un Etat policier 332
III. Accès à « la Justice » 333
A. « La Justice » 333
B. Limitations et dangers d'un mouvement pour l'accès à la Justice 335
C. Contradictions dans les efforts de réformes 336
D. Problèmes de réglementation administrative 337
E. L'impossible quête de la Justice 340

Annexe. Liste des participants au colloque organisé à Florence (15-18 octobre 1979) 343

Index 347

Composé par Economica, 49, rue Héricart, 75015 PARIS.
Imprimé en France. — JOUVE, 18, rue Saint-Denis, 75001 PARIS.
N° 12761. Dépôt légal : Mai 1984